

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MANCHE
Arrondissement de SAINT LO
VILLEDIEU INTERCOM

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 24 mars 2016

Date de convocation : 18 mars 2016
Nombre de conseillers : En exercice : 55 Présents: 47 Votants : 50

Certifié exécutoire compte tenu de :

- l'affichage en mairies et à Villedieu Intercom du 30/03/16 au 30/04/16
- la notification faite le 30/03/2016

L'an deux mille seize le 24 mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil de Villedieu Intercom s'est rassemblé à la salle des fêtes de Chérencé-le-Héron, sur la convocation de Monsieur Charly VARIN, Président.

Etaient présents:

Mesdames et Messieurs Michel ALIX, Myriam BARBE, Philippe BAS, Daniel BIDET, Ludovic BLIN, Véronique BOURDIN, Marcel BOURDON, Marc BRIENS, Françoise CAHU, Christophe CHAUMONT, Loïc CHAUVET, Charlie COCHARD, Emile CONSTANT, Michel DELABROISE, Brigitte DESDEVISES, Marie-Angèle DEVILLE, Léon DOLLEY, Gilbert FONTENAY, Roland GUAINE, Didier GUILBERT, Stéphane HARIVEL, Régis HEREL, Liliane JAMARD, Freddy LAUBEL, Marie-Odile LAURANSON, Anne-Marie QUINQUET, Claude LEBOUVIER, Daniel LEBOUVIER, Yves LECOURT, Philippe LEMAITRE, Martine LEMOINE, Frédéric LEMONNIER, Denis LEPAGE, Jacques LETOURNEUR, Michel LHULLIER, Daniel MACE, Pierre MANSON, Françoise MAUDUIT, Michel MAUDUIT, Marie-Andrée MORIN, Thierry POIRIER, Stéphane PRIMOIS, Pascal RENOUF, Yves THEBAULT, Charly VARIN, Daniel VESVAL, Dominique ZALINSKI.

Etaient absents excusés : Francis LANGELIER, Jean-Paul LEMAZURIER, Daniel LETONDEUR, Monique NEHOU, Christophe DELAUNAY.

Etait absent représenté :

Procurations : Jean-Pierre VAVASSEUR donne procuration à Dominique ZALINSKI

Régis BARBIER donne procuration à Marie-Angèle DEVILLE

Christine LUCAS-DZEN donne procuration à Marie-Odile LAURANSON

VIE INSTITUTIONNELLE

Désignation d'un secrétaire de séance.

Mme Liliane JAMARD, désignée conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, remplit les fonctions de secrétaire.

Approbation du compte rendu de la plénière de 28 janvier 2016.

Monsieur le Président demande à l'auditoire s'il y a des remarques à formuler sur le fond du compte-rendu de la réunion du 28 janvier 2016.

Aucune remarque n'étant apportée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Délibération n° 010-2016	Composition de la commission intercommunale des impôts directs
---------------------------------	---

Rapporteur : Daniel MACÉ

Monsieur le vice-président en charge des ressources informe l'assemblée que le 1 de l'article 1650 A du code général des impôts prévoit la création d'une commission intercommunale des impôts directs (CIID) pour les établissements publics de coopération intercommunale soumis de plein droit ou sur option au régime fiscal prévu à l'article 1609 nonies C.

En application des articles 1504, 1505 et 1517 du code général des impôts, cette commission se substitue à la commission communale des impôts directs de chaque commune membre de l'EPCI en ce qui concerne les évaluations foncières des locaux commerciaux, des biens divers et des établissements industriels.

Les articles 346 à 346 B de l'annexe III au code général des impôts, institués par le décret n°2009-303 du 18 mars 2009, précisent les modalités de fonctionnement de la CIID et de désignation de ses membres.

Aux termes de l'article 1650 A du code général des impôts, la CIID comprend, outre le président de l'EPCI, qui en assure la présidence, dix commissaires.

Les 10 commissaires titulaires ainsi que les 10 commissaires suppléants sont désignés par l'administrateur général des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par l'organe délibérant de l'EPCI, sur proposition de ses communes membres.

Le tableau ci-dessous liste les propositions communales :

Commissaires titulaires proposés				Commissaires suppléants proposés			
Ordre	Prénom	NOM	Commune de domiciliation	Ordre	Prénom	NOM	Commune de domiciliation
1	Jean-Pierre	VAVASSEUR	Sainte-Cécile	1	Roland	GUAINE	Sainte-Cécile
2	Marie-Angèle	DEVILLE	Percy-en-Normandie	2	Monique	COYAC	Sainte-Cécile
3	Philippe	LEMAÎTRE	Villedieu-les-Poêles-Rouffigny	3	Marie-Odile	LAURANSON	Villedieu-les-Poêles-Rouffigny
4	Joël	PICQUE	Saint-Pois	4	Joël	CUDELOU	Saint-Pois
5	Joël	PLAINE	Chérencé-le-Héron	5	Gérard	CHAPDELAIN	Coulouvray-Boisbenâtre
6	Michel	MAUDUIT	Saint-Maur des Bois	6	Alain	HAMEL	Villebaudon
7	Marie-Claude	PLESSIS	Coulouvray-Boisbenâtre	7	Jean-Paul	LEBOUVIER	Montabot
8	Joël	SAVEY	La Chapelle-Cécelin	8	Sylvain	TOUPET	Le Tanu
9	Liliane	JAMARD	Villebaudon	9	Benoît	NIVERT	Le Tanu
10	Marie	LEBOUVIER	Montabot	10	Alain	EUDELIN	Morigny
11	Michel	LHULLIER	Le Guislain	11	Patrice	LEROY	Morigny
12	Nadine	GESNOUIN	Le Tanu	12	Jean-Pierre	DESMONTS	Margueray
13	Régis	HÉREL	Morigny	13	Liliane	MARIE	Margueray
14	Estelle	BIDET	La Trinité	14	Stéphane	PRIMOIS	Boisyvon
15	Emmanuelle	BRIARD	Margueray	15	Mickaël	MARIE	Fleury
16	Michel	LUNEL	Boisyvon	16	Serge	LEMAÎTRE	Fleury
17	Daniel	BIDET	Bourguenolles	17	Anne-Marie	QUINQUET	Saint-Martin le Bouillant
18	Valérie	LEMARDELE	Champrépus	18	Anik	LAGOUTTE	Saint-Martin le Bouillant
19	Damien	PIHAN	Fleury	19	Christophe	DELAUNAY	Villedieu-les-Poêles-Rouffigny
20	Michel	LEBEDEL	Saint-Martin le Bouillant	20	Pascal	RENOUF	La Haye-Bellefond

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **Valide la proposition des 20 commissaires titulaires et des 20 commissaires suppléants tels que décrits dans le tableau ci-dessus**
- **Autorise le Président à proposer cette liste à la direction générale des finances publiques**

Délibération n° 011-2016	Modification des représentations extérieures (SDEM, Point Fort,...)
---------------------------------	--

Rapporteur : Charly VARIN

Monsieur le Président informe l'assemblée de demande de conseiller de se retirer de certaines représentations extérieures.

	Actuellement	Nouvelle désignation
SDEM		
Chérencé-le-Héron	Benoît GUESNET	Daniel NORGEOT
Point Fort Environnement		
Titulaires	Marcel BOURDON Marc BRIENS Michel LHULLIER Michel LEBEDEL Daniel VESVAL Françoise MAUDUIT	Claude LEBOUVIER Marc BRIENS Michel LHULLIER Charly VARIN Daniel VESVAL Françoise MAUDUIT
Suppléant	Régis HÉREL Michel DELABROISE Daniel LEBOUVIER Didier GUILBERT Jean-Pierre VAVASSEUR Michel MAUDUIT	Régis HÉREL Michel DELABROISE Daniel LEBOUVIER Didier GUILBERT Jean-Pierre VAVASSEUR Michel MAUDUIT

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **Valide les nouvelles désignations telles que décrites ci-dessus**

Délibération n° 012-2016	Modification de la composition des commissions
---------------------------------	---

Rapporteur : Charly VARIN

Monsieur le Président propose à l'assemblée de pouvoir modifier les compositions des commissions de manière à permettre à Villedieu-les-Poêles-Rouffigny d'avoir un deuxième représentant au sein de toutes les commissions.

Monsieur Philippe LEMAÎTRE intègre la commission développement économique
Madame Marie-Odile LAURANSON intègre la commission tourisme et métiers d'art

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **Valide la désignation de Philippe LEMAÎTRE au sein de la commission développement économique**
- **Valide la désignation de Marie-Odile LAURANSON au sein de la commission tourisme et métiers d'art**

Schéma départemental de coopération intercommunale

Rapporteur : Charly VARIN

Monsieur le Président informe l'assemblée que la commission départementale de coopération intercommunale s'est réunie le 14 mars dernier pour examiner et adopter les amendements au schéma du Préfet.

Bien que celui de Villedieu Intercom ait été repris par le Préfet, il a été rejeté par les membres de la CDCI ne recueillant que 27 voix sur les 30 nécessaires à son adoption.

En conséquence, à l'instant T, Villedieu Intercom est rattaché de facto au projet de grand sud-Manche. Le Préfet notifiera le schéma d'ici au 31 mars 2016. Il peut tenir compte du schéma adopté hier en CDCI mais peut aussi s'en écarter (en maintenant par exemple les périmètres actuels de Villedieu Intercom et/ou de Carentan-baie du Cotentin).

Ensuite, à partir de début avril les communes de la Manche disposeront de 75 jours pour se prononcer sur ce schéma. En cas de refus de + de 50% des communes de ce périmètre proposé, le Préfet pourra engager la procédure du « passer-outre » et éventuellement maintenir le périmètre actuel de Villedieu Intercom. Toutefois, c'est bien toujours à la CDCI qu'il reviendra de se prononcer en fin de processus.

SOLIDARITÉS ET SERVICES PUBLICS DE PROXIMITÉ

Délibération n° 013-2016	Programme 9 – mission 1 / Solidarités et affaires sociales
---------------------------------	---

Rapporteur : Françoise MAUDUIT

Priorités 2015	État de réalisation
Harmoniser l'intervention de Villedieu Intercom dans les domaines de l'aide alimentaire	
Réflexion pour la mise en place d'un CIAS	
Mise en service de la maison des services	

Priorités 2016	État de réalisation
Application des décisions d'harmonisation prises en 2015	
Préparer la mise en route opérationnelle du CIAS pour le 01.01.2017	
Développer l'espace informatique de la maison des services avec la mise en place de la téléformation et le télétravail	

Programme 9 – mission 1 / Solidarités et affaires sociales (opération n°58)

Vice-présidente : Françoise MAUDUIT

Conseillère déléguée : Marie-Odile LAURANSON

Services comptables affectés : aire d'accueil des gens du voyage, banque alimentaire, maison des services, PSLA 1 et 2, transport, aide aux associations, CIAS, RAM

FONCTIONNEMENT

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Chapitres</i>	<i>Montant</i>	<i>Chapitres</i>	<i>Montant</i>
011 – charges à caractère général	138 541.00 €	70 – produits des services, du domaine et ventes diverses	76 147.00 €
65 – autres charges de gestion courante	19 100.00 €	74 – dotations, subventions et participations	45 411.00 €
66 - charges financières	47 171.00 €	75 – autres produits de gestion courante	128 513.00 €
012 – charges de personnel et frais assimilés	143 796.00 €		
Total	348 608.00 €	Total	250 071.00 €

INVESTISSEMENT

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Opération</i>	<i>Montant</i>
Aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage	250 000.00 €	Aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage	60 000.00 €
MDS (Installation d'un visiophone, aménagement des studios, raccordement des ventilations, aménagement extérieur, fin des marchés)	87 236.95 €	Maison des services	570 108.72 €
PSLA (climatisation, chaufferie, vitrage)	56 689.28 €		
Total	393 926.23 €	Total	630 108.72 €

Les subventions 2016	Montant
Relais d'aide alimentaire de Percy	1 000.00 €
Banque alimentaire de Villedieu-les-Poêles-Rouffigny	0.00 €
Mission locale	15 000.00 €
SAG Saint-Pois	Non défini
SAG Villedieu-les-Poêles-Rouffigny	1 600.00 €
RAIL banque alimentaire	500.00 €
Total	18 100.00 €

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **Valide le programme 9 – mission 1 / solidarités et affaires sociales**
- **Valide le budget affecté à ce programme**
- **Valide le versement des subventions telles que décrites ci-dessus**

Délibération n° 014-2016	RAM : participations financières
---------------------------------	---

Rapporteur : Françoise MAUDUIT

Madame la vice-présidente en charge des solidarités rappelle que dans le cadre des missions définies par la CNAF, le RAM a pour mission de mettre en place des actions visant à créer un cadre de rencontres et d'échange des pratiques professionnelles selon deux orientations :

- Contribuer à la professionnalisation des assistant(e)s maternel(le)s et gardes d'enfants à domicile
- Mettre en place des lieux d'animation en direction des professionnels de l'accueil individuel, des enfants et des parents

Ces actions sont présentées dans un contrat de projet validé par la CAF de la Manche pour une durée de 3 ans. Ce document reprend le fonctionnement du service et les projets et actions mises en place permettant de répondre à ses missions. Ce document permet également à la CAF d'agrèer les profils de poste des animatrices du service. Agrément en cours du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2019.

La validation de la CAF de ce contrat de projet conditionne le versement d'une prestation de service annuelle d'un montant de 43% des dépenses de fonctionnement. Actuellement le service RAM de Villedieu Intercom est agrèer pour 1,5 équivalent temps plein soit un montant plafond de 36 117 euros annuel.

Madame la vice-présidente informe le conseil communautaire que dans le cadre rappelé ci-dessus, le RAM souhaite mettre en place un **projet de formation au secourisme**.

Le PSC1 (Prévention et secours civiques de niveau 1) est la formation de base de premiers secours. Elle a pour but de préparer le plus grand nombre de citoyens aux rudiments de premiers secours.

Le service RAM souhaite proposer aux assistant(e)s maternel(le)s volontaires une formation PSC1 (adaptation du contenu PSC1 en rapport avec la petite enfance). Cette formation doit permettre aux assistant(e)s maternel(le)s de mieux appréhender les situations d'urgence et ainsi mieux y répondre dans le cadre de l'accueil des enfants à leur domicile. Cette formation a pour but également d'initier aux gestes qui sauvent dans la vie quotidienne et ainsi permettre d'être mieux préparé à ce type de situation. Dans le cadre du PESL, la notion vivre ensemble est là bien représentée.

Il est proposé pour l'année 2016 d'organiser 2 sessions de 8 heures soit 20 assistant(e)s maternel(le)s formé(e)s ; selon plusieurs organisation possibles soit deux samedis matin (4h X 2), soit un samedi (8h) soit le soir en semaine (2h x 4).

La formation sera assurée par un formateur agréé PSC1, du CESU 50 (Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence 50), M. Philippe QUINQUIS. Cette formation sera validée par une attestation délivrée par le CESU.

Plan de financement de cette action :

DEPENSES				RECETTES			
Désignation	PU	Nombre	Total	Participation	Nombre	PU	Total
Coût formation	40 €	20	800 €	Assistants maternels	20	10 €	200 €
				Villedieu Intercom	20	30 €	600 €
				Prestation service CAF : 43% du coût global : 344 € Reste à charge collectivité après versement PS : 256 € soit 12.80 € par assistant(e) maternel(le)			
Montant total			800 €	Montant total		800 €	

Il est proposé au conseil de voter une participation financière de 10 € par assistant(e) maternel(le).

Madame la vice-présidente informe le conseil communautaire que le service à monter un **projet de sortie annuelle**.

Tout au long de l'année 2015-2016, les activités mises en place lors des temps d'animation ont eu pour thème « Les animaux sous toutes leurs formes ». Afin de terminer l'année le RAM propose à l'ensemble des assistant(e)s maternel(le)s du territoire et des enfants qu'elles accueillent une sortie au zoo de Champrépus le vendredi 24 juin 2016. La participation d'une trentaine d'assistant(e)s maternel(le)s est prévue.

Plan de financement de cette action :

DEPENSES				RECETTES			
Désignation	PU	Nombre	Total	Participation	Nombre	PU	Total
Entrée adulte (prix de groupe remisé)	10,40 €	30	312 €	Assistant(e)s maternel(le)s	30	5,00 €	150 €
Entrée enfant - 3 ans	Gratuit	55	0 €	Villedieu Intercom	30	5.40 €	162 €
Animatrices RAM	Offert	3	0 €	Prestation service CAF : 43% du coût global : 134.16 € Reste à charge collectivité après versement PS : 27.84 € soit 0.93 € par assistant(e) maternel(le)			
Montant total			312 €	Montant total		312 €	

Il est proposé au conseil de voter une participation financière de 5 € par assistant(e) maternel(le).

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- **Valide la participation de 10.00 € par assistant(e) maternel(le) pour le projet de formation au secourisme**
- **Valide la participation de 5.00 € par assistant(e) maternel(le) pour le projet de sortie annuelle**

Délibération n° 015-2016 Programme 9 – mission 2 / Projet éducatif social local
Rapporteur : *Françoise MAUDUIT*

Priorités 2015	État de réalisation
Définir le projet politique	
Poursuivre les réunions petite enfance, enfance et jeunesse	
Analyse du questionnaire	
Mise en commun de tous les éléments (questionnaires, différents groupes projet, éléments chiffrés du diagnostic, projet politique)	
Choix des orientations à proposer à l'ensemble des délégués.	
Comité de pilotage extraordinaire pour la présentation des orientations et du projet.	
Présentation du projet global PESL pour validation du conseil communautaire	
Maison des jeunes de Villedieu.	

Priorités 2016	État de réalisation
Concrétiser le PESL avec les institutions partenaires	
Développer l'axe de la parentalité avec un projet autour du jeu (thématique porteuse de lien social et non stigmatisant pour les familles).	
Le handicap : axe fort du PESL à travers des projets commun Ecole et TAP langue des signes (formation spécifiques à prévoir), livres tactiles en continuité de l'expérience du festival des mots.	
La formation des équipes d'animations autour de la formation individuelle, collective intérêt de l'activité pour l'enfant outil du développement et les mini-camps.	
La démarche participative du territoire : associer les acteurs dans le projet.	
Réflexion sur l'harmonisation de la jeunesse (réponse à donner sur Villedieu)	
Mise en place de projet de jeunes.	
Communication autour du projet PESL :	

Programme 9 – mission 2 / PESL (opération n°59)
Vice-présidente : Françoise MAUDUIT

Conseillère déléguée : Marie-Angèle DEVILLE

Services comptables affectés : PESL

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Chapitres	Montant	Chapitres	Montant
011 – charges à caractère général	13 168.00 €	70 – produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00 €
65 – autres charges de gestion courante	7 600.00 €	74 – dotations, subventions et participations	36 434.00 €
66 - charges financières	0.00 €	75 – autres produits de gestion courante	0.00 €
012 – charges de personnel et frais assimilés	41 895.00 €		
Total	62 663.00 €	Total	36 434.00 €
INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Opération	Montant	Opération	Montant
NEANT		NEANT	
Total	0.00 €	Total	0.00 €

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **Valide le programme 9 – mission 2 / PESL**
- **Valide le budget affecté à ce programme**

JEUNESSE, VIE CULTURELLE ET SPORTIVE

Délibération n° 016-2016	Programme 8 – mission 1 / Affaires scolaires, péri et extrascolaire
---------------------------------	--

Rapporteur : Marcel BOURDON

Priorités 2015	État de réalisation
Faire croître le nombre de participants aux activités et d'utilisateurs aux ALSH en assurant une communication sur les services et activités proposés en lien avec la mission 1/1 communication.	
Construire un projet pédagogique en lien avec le PESL autour de 4 axes : estime de soi, citoyenneté, vivre ensemble, vision sur l'avenir.	
Mettre en place un protocole santé et protocole ménage répondant aux obligations (Ex : grippe, produits entretiens neutres pour l'environnement des jeunes enfants, etc...)	
Harmoniser les subventions aux écoles pour la rentrée 2015/2016	

Priorités 2016	État de réalisation
Faire croître le nombre de participants aux activités et d'utilisateurs aux ALSH en assurant une communication sur les services et activités proposés en lien avec la mission 1/1 communication	
Développer l'interaction entre les temps d'activités périscolaires et l'école	
Commencer la réhabilitation du bâtiment C du centre de loisirs de Villedieu-les-Poêles	
Mettre en place un protocole santé et protocole ménage répondant aux obligations (Ex : grippe, produits entretiens neutres pour l'environnement des jeunes enfants, etc...)	

Programme 8 – mission 1 / Affaires scolaires, péri et extrascolaire (opération n°56)

Vice-président : Marcel BOURDON

Conseillère déléguée : Brigitte DESDEVISES

Services comptables affectés : Locaux de jeunes, ALSH, garderie, TAP

FONCTIONNEMENT			
<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Chapitres</i>	<i>Montant</i>	<i>Chapitres</i>	<i>Montant</i>
011 – charges à caractère général	149 051.00 €	70 – produits des services, du domaine et ventes diverses	109 500.00 €
65 – autres charges de gestion courante	4 300.00 €	74 – dotations, subventions et participations	190 089.00 €
66 - charges financières	13 880.00 €	75 – autres produits de gestion courante	0.00 €
012 – charges de personnel et frais assimilés	884 433.00 €	013 – atténuations de charges	39 000.00 €
Total	1 051 664 €	Total	338 589.00 €
INVESTISSEMENT			
<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Opération</i>	<i>Montant</i>
ALSH (séparation chauffage, rénovation bâtiment C, plafond, clôture, portails, tapis mousse)	49 570.00 €	Néant	
Locaux de jeunes	2 050.00 €		
Garderie	1 480.00 €		
TAP	3 250.00 €		
Total	56 350.00 €	Total	0.00 €

Les subventions 2016	Montant
Collège du Moulin de haut de Percy	7 500.00 €
Collège le Dinandier de Villedieu-les-Poêles-Rouffigny	7 500.00 €
Collège Louis Beuve de la Haye Pesnel	1 000.00 €
MFR de Percy	2 000.00 €
Total	18 000.00 €

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- Valide le programme 8 – mission 1 / affaires scolaires, péri et extrascolaire
- Valide le budget affecté à ce programme
- Valide le versement des subventions telles que décrites ci-dessus

Délibération n° 017-2016	Programme 8 – mission 2 / Médiathèques, culture et événements culturels
---------------------------------	--

Rapporteur : Marcel BOURDON

Priorités 2015	État de réalisation
Terminer l'informatisation et la mise en réseau de nos sites et vulgariser l'accès à la culture par le biais de nos réseaux de médiathèques	
Favoriser le travail et l'échange entre les différents services du territoire	

Priorités 2016	État de réalisation
Terminer le catalogage des ouvrages et le désherbage	
Vulgariser l'accès à la culture par le biais de nos réseaux de médiathèques.	
Adapter note fonctionnement à la nouvelle donne de la bibliothèque départemental de la Manche (nouvelle convention)	

Programme 8 – mission 2 / Médiathèques, culture et événements culturels (opération n°57)

Vice-président : Marcel BOURDON

Conseiller délégué : Jean-Paul LEMAZURIER

Services comptables affectés : médiathèques, événements culturels, cinéma

FONCTIONNEMENT			
<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Chapitres</i>	<i>Montant</i>	<i>Chapitres</i>	<i>Montant</i>
011 – charges à caractère général	68 630.00 €	70 – produits des services, du domaine et ventes diverses	8 000.00 €
65 – autres charges de gestion courante	83 900.00 €	74 – dotations, subventions et participations	0.00 €
66 - charges financières	0.00 €	75 – autres produits de gestion courante	0.00 €
012 – charges de personnel et frais assimilés	203 093.00 €	013 – atténuations de charges	0.00 €
Total	355 623.00 €	Total	8 000.00 €
INVESTISSEMENT			
<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Opération</i>	<i>Montant</i>
Fonds de concours construction du cinéma	10 000.00 €	Néant	
Acquisition de document	23 500.00 €		
Travaux réseau de chauffage	5 000.00 €		
Acquisition mobilier	3 440.00 €		
Total	41 940.00 €	Total	0.00 €

Les subventions 2016	Montant
École d'accordéon	900.00 €
École de musique et de danse	39 000.00 €
Réveil Percyais	500.00 €
Villedieu Cinéma	26 000.00 €
Total	66 400.00 €

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **Valide le programme 8 – mission 2 / médiathèques, culture et évènements culturels**
- **Valide le budget affecté à ce programme**
- **Valide le versement des subventions telles que décrites ci-dessus**

Délibération n° 018-2016	Convention d'objectifs et de moyens relative à l'école de musique et de danse
---------------------------------	--

Rapporteur : Marcel BOURDON

Comme chaque année, le conseil départemental nous propose une convention d'objectifs et de moyens relative au fonctionnement de l'école de musique et de danse pour l'année 2016.

Le principal objectif de cette convention porte sur la structuration de l'enseignement de la musique et de la danse et l'évaluation des élèves en lien notamment avec les professeurs de danse du Sud Manche.

Par ailleurs, Villedieu Intercom établie également une convention d'objectifs et de moyens venant fixer les objectifs à atteindre et conditionnant le versement de notre subvention.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **Autorise le Président à signer les deux conventions d'objectifs et de moyens relative à l'école de musique et de danse La Clé de Sol**

Délibération n° 019-2016	Convention d'objectifs et de moyens relative à l'association cinéma
---------------------------------	--

Rapporteur : Marcel BOURDON

Monsieur le vice-président en charge de la vie culturelle rappelle que Villedieu Intercom a attribué une subvention de 26 000.00€ à l'association Villedieu Cinéma. Le montant de la subvention étant supérieur à 23 000.00 €, Villedieu Intercom doit conclure une convention d'objectifs et de moyens avec cette association

Intégrer dans la convention la possibilité d'utiliser l'équipement.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **Autorise le Président à signer la convention d'objectifs et de moyens relative à l'association cinéma**

Délibération n° 020-2016	Programme 9 – mission 3 / Sports, équipements et événements sportifs
---------------------------------	---

Rapporteur : Françoise MAUDUIT

Priorités 2015	État de réalisation
Réfléchir pour une harmonisation des subventions pour les clubs et associations sportives du territoire en tenant compte de certaines particularités	
Mettre en place un temps fort visant à récompenser les sportifs de l'année à l'échelle du territoire.	

Priorités 2016	État de réalisation
Création d'un groupe de réflexion sur le transfert de la compétence sport à Villedieu Intercom	
Statuer sur la rénovation/modernisation du centre aquatique	

Programme 9 – mission 3 / Sports, équipements et événements sportifs (opération n°60)

Vice-président : Françoise MAUDUIT

Conseiller délégué : Frédéric LEMONNIER

Services comptables affectés : piscine, événements sportifs

FONCTIONNEMENT			
<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Chapitres</i>	<i>Montant</i>	<i>Chapitres</i>	<i>Montant</i>
011 – charges à caractère général	196 075.00 €	70 – produits des services, du domaine et ventes diverses	300 000.00 €
65 – autres charges de gestion courante	59 925.00 €	74 – dotations, subventions et participations	
66 - charges financières	8 895.00 €	75 – autres produits de gestion courante	
012 – charges de personnel et frais assimilés	337 567.00 €	013 – atténuations de charges	
Total	602 462.00 €	Total	300 000.00 €
INVESTISSEMENT			
<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Opération</i>	<i>Montant</i>
Étude d'évolution du centre aquatique, travaux, acquisition de matériel	180 296.10 €	Néant	
Total	180 296.10 €	Total	0.00 €

Les subventions 2016	Montant
Amicale Saint Poisienne de tennis de table	2 000.00 €
Percy cheval	1 500.00 €
RAIL	8 000.00 €
Société hippique rurale	2 500.00 €
Union cycliste du Mortainais	100.00 €
Club sportif de Villedieu	44 825.00 €
Total	58 925.00 €

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **Valide le programme 9 – mission 3 / sports, équipements et évènements sportifs**
- **Valide le budget affecté à ce programme**
- **Valide le versement des subventions telles que décrites ci-dessus**

Délibération n° 021-2016	Convention d'objectifs et de moyens relative au CSV
---------------------------------	--

Rapporteur : Françoise MAUDUIT

Madame la vice-présidente en charge de la vie sportive rappelle que Villedieu Intercom a attribué une subvention de 44 825.00€ à l'association Club Sportif de Villedieu. Le montant de la subvention étant supérieur à 23 000.00 €, Villedieu Intercom doit conclure une convention d'objectifs et de moyens avec cette association.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **Autorise le Président à signer cette convention d'objectifs et de moyens avec le club sportif de Villedieu**

DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE & TOURISME

Délibération n° 022-2016 **Programme 4 – mission 1 / Développement économique, commerce, artisanat et ZA**

Rapporteur : Charly VARIN

Priorités 2015	État de réalisation
Faire un diagnostic des filières reprenant l'état des lieux du territoire	
Développer ou intégrer un dispositif visant à assurer un développement économique offensif pour le territoire et notamment pour l'accueil d'entreprise sur les zones d'activités stratégiques.	
Favoriser et travailler à l'accueil d'entreprises nouvelles sur notre territoire et nos zones d'activités en lien avec les grands projets régionaux (sous-traitance EMR par ex.)	
Mettre en place un système fidélité et chèques cadeaux unique et commun à tous les commerces du territoire.	
Mettre en place des outils de communication sur nos zones d'activités (signalétique), pour nos zones d'activités (communication externe)	

Priorités 2016	État de réalisation
travail sur la communication pour attirer des entreprises de l'extérieur du territoire.	
Poursuivre le travail engagé avec les entreprises existantes du territoire qui souhaite pérenniser leur activité sur les zones d'activité. Poursuite de l'OCM.	
Objectif du plan de développement économique et touristique « Villedieu Créa » : Mise en place d'une politique d'attractivité du centre-ville de Villedieu pour installer des artisans d'art mais aussi attirer de nouveaux commerçants : Accueil « Made in Normandie », Habillage des pas de porte vacants, plateforme de vente en ligne pour les artisans, actions de promotion, « pépinière de centre-ville » pour installation des artisans d'arts.	
Anticipation de la loi Notre sur la prise en charge des zones artisanales du territoire au 1 ^{er} janvier 2017.	

Programme 4 – mission 1 / Développement économique, commerce, artisanat et ZA (opération n°46)

Vice-président : Jean-Pierre VAVASSEUR

Conseiller délégué : Régis BARBIER

Services comptables affectés : ZA de la Sienne, ZA La Colombe, ZA La Bertochère, ZA Le Cacquevel, atelier du pussoir, SM3, ancien collège St-Pois, OCM

FONCTIONNEMENT			
<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Chapitres</i>	<i>Montant</i>	<i>Chapitres</i>	<i>Montant</i>
011 – charges à caractère général	117 215.00 €	70 – produits des services, du domaine et ventes diverses	25 366.00 €
65 – autres charges de gestion courante	77 113.00 €	74 – dotations, subventions et participations	0.00 €
66 - charges financières	6 646.00 €	75 – autres produits de gestion courante	99 250.00 €
012 – charges de personnel et frais assimilés	0.00 €		
67 – Charges exceptionnelles	227 587.00 €		
Total	428 561.00 €	Total	124 616.00 €
INVESTISSEMENT			
<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Opération</i>	<i>Montant</i>
Aménagement de la Bertochère	302 000.00 €	Vente de la Bertochère	400 000.00 €
ZA Cacquevel – signalétique + standard pépinière	9 978.97 €		
Parking car collège de Percy	1 500.00 €		
Portail ZA de le Sienne	1 800.00 €	Vente de bâtiment ZA Sienne	225 000.00 €
Équilibre ZA La Colombe	152 844.00 €		
Total	468 122.97 €	Total	625 000.00 €

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **Valide** le programme 4 – mission 1 / Développement économique, commerce, artisanat et ZA
- **Valide** le budget affecté à ce programme

Délibération n° 023-2016	Compte administratif, compte de gestion de la ZA du Cacquevel
---------------------------------	--

Rapporteur : Daniel MACÉ

FONCTIONNEMENT	
	Dépenses
Chapitres	Montants
002 – résultat de fonctionnement reporté	24 996.78 €
011 – charges à caractère général	0 €
65 – autres charges de gestion courante	0 €
66 – charges financières	34 745.07 €
042 – opérations d'ordre de transfert entre sections	0 €
Total	59 741.85 €
	Recettes
Chapitres	Montants
77 – produits exceptionnels	0 €
042 – opérations d'ordre de transfert entre section	0 €
Total	0 €
INVESTISSEMENT	
	Dépenses
Chapitres	Montants
001 – solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.21 €
16 – emprunts et dettes assimilées	39 964.42 €
21 – immobilisations corporelles	0 €
040 – opérations d'ordre de transfert entre sections	0 €
Total	39 964.63 €
	Recettes
Chapitres	Montants
040 - opérations d'ordre de transfert entre sections	0 €
Total	0 €

Le Conseil de Communauté, délibérant sur le compte administratif 2015 dressé par Messieurs Charly VARIN, Président, et Daniel MACE, vice-président en charge des finances, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,
- 2) constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3) arrête les résultats définitifs, tels que dans le compte administratif,
- 4) approuve à l'unanimité le compte administratif 2015 du budget annexe de la ZA du Cacquevel,
- 5) approuve à l'unanimité le compte de gestion 2015 du budget annexe de la ZA du Cacquevel.

Délibération n° 024-2016	Budget primitif de la ZA du Cacquevel
---------------------------------	--

Rapporteur : Daniel MACÉ

Monsieur le vice-président en charge des finances présente le projet du budget annexe primitif 2016 de la ZA du Cacquevel et rappelle que le budget est voté par chapitre.

FONCTIONNEMENT		Dépenses
Chapitres		Montants
002 – résultat de fonctionnement reporté		59 742 €
011 – charges à caractère général		19 775 €
65 – autres charges de gestion courante		2 €
66 – charges financières		31 815 €
042 – opérations d'ordre de transfert entre sections		990 295 €
Total		1 101 629 €
		Recettes
Chapitres		Montants
77 – produits exceptionnels		227 587 €
042 – opérations d'ordre de transfert entre section		874 042 €
Total		1 101 629 €

INVESTISSEMENT		Dépenses
Chapitres		Montants
001 – solde d'exécution de la section d'investissement reporté		39 965 €
16 – emprunts et dettes assimilées		71 288 €
21 – immobilisations corporelles		5 000 €
040 – opérations d'ordre de transfert entre sections		874 042 €
Total		990 295 €

	Recettes
Chapitres	Montants
040 - opérations d'ordre de transfert entre sections	990 295 €
Total	990 295 €

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **Adopte** le budget annexe primitif 2016 de la ZA du Cacquevel de Villedieu Intercom :

- la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 101 629.00 €
- la section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 990 295.00 €

Délibération n° 025-2016	Compte administratif, compte de gestion de la ZA de La Colombe
---------------------------------	---

Rapporteur : Daniel MACÉ

FONCTIONNEMENT	Dépenses
Chapitres	Montants
011 – charges à caractère général	927 384.26 €
66 – charges financières	0 €
042 – opérations d'ordre de transfert entre sections	0 €
Total	927 384.26 €
	Recettes
Chapitres	Montants
74 – Dotations, subventions et participations	0 €
042 – opérations d'ordre de transfert entre section	927 384.26 €
Total	927 384.26 €
INVESTISSEMENT	Dépenses
Chapitres	Montants
001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0 €
16 – emprunts et dettes assimilées	65 074.54 €
040 – opérations d'ordre de transfert entre sections	927 384.26 €
Total	992 458.80 €
	Recettes
Chapitres	Montants
16 – emprunts et dettes assimilées	611 800 €
040 – opérations d'ordre de transfert entre sections	0 €
Total	611 800 €

Le Conseil de Communauté, délibérant sur le compte administratif 2015 dressé par Messieurs Charly VARIN, Président, et Daniel MACE, vice-président en charge des finances, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,
- 2) constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3) arrête les résultats définitifs, tels que dans le compte administratif,
- 4) approuve le compte administratif 2015 du budget annexe de la ZA La Colombe,
- 5) approuve le compte de gestion 2015 du budget annexe de la ZA La Colombe.

Délibération n° 026-2016	Budget primitif de la ZA de La Colombe
---------------------------------	---

Rapporteur : Daniel MACÉ

Monsieur le vice-président présente le projet du budget annexe primitif 2016 de la ZA de La Colombe et rappelle que le budget est voté par chapitre.

FONCTIONNEMENT		Dépenses
Chapitres		Montants
011 – charges à caractère général		36 113 €
66 – charges financières		5 000 €
042 – opérations d'ordre de transfert entre sections		927 385 €
Total		968 498 €
		Recettes
Chapitres		Montants
74 – Dotations, subventions et participations		41 113 €
042 – opérations d'ordre de transfert entre section		927 385 €
Total		968 498 €

INVESTISSEMENT		Dépenses
Chapitres		Montants
001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		380 659 €
16 – emprunts et dettes assimilées		87 770 €
040 – opérations d'ordre de transfert entre sections		927 385 €
Total		1 395 814 €

	Recettes
Chapitres	Montants
16 – emprunts et dettes assimilées	468 429 €
040 – opérations d'ordre de transfert entre sections	927 385 €
Total	1 395 814 €

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **Adopte le budget annexe primitif 2016 de la ZA de La Colombe de Villedieu Intercom**
- la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 968 498.00 €
- la section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 395 814.00 €

Délibération n° 027-2016	Bail dérogatoire de l'atelier du Pussoir
---------------------------------	---

Rapporteur : Charly VARIN

Vu le code général des collectivités,

Expose

L'atelier du Pussoir, propriété de Villedieu Intercom, est vacant depuis le mois de mars 2015. Mme Alice Gourbin s'est rapprochée de Villedieu Intercom pour chercher un local lui permettant d'installer l'atelier de céramique qu'elle souhaitait créer. L'atelier du Pussoir lui a été présenté et ce local lui convient.

Il vous est proposé d'autoriser la signature du bail ci-annexé matérialisant l'installation de l'atelier « Terres d'Alice » dans l'atelier du Pussoir. Ce bail fait bénéficier cette nouvelle entreprise qui s'installe sur notre territoire du régime d'aide à l'installation des artisans d'art. De cette façon, l'atelier du Pussoir constitue la pépinière d'artisans d'art prévu par le plan de développement économique et touristique approuvé par le conseil communautaire le 17 décembre 2015.

Le loyer de cet atelier est normalement de 340€ HT par mois. Avec le dispositif d'aides mis en place il serait :

- du 1er avril 2016 au 1er avril 2017 de 85€ HT/mois (75% de 340€ HT) soit 102€ TTC.
- du 1er avril 2017 au 1er mars 2018 de 170€HT/mois (50% de 340€ HT) soit 204€ TTC.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **Autorise le Président à signer le bail dérogatoire annexé avec l'atelier « Terres d'Alice » pour formaliser son installation dans l'atelier du Pussoir à compter du 1^{er} avril prochain.**

Arrivée de Philippe BAS

Délibération n° 028-2016	Régime d'installation des artisans d'art
---------------------------------	---

Rapporteur : Charly VARIN

- Vu, le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1511-3 et suivants et R1511-5 et suivants,
 Vu, la délibération n°149-2015 du 17 décembre 2015 approuvant le schéma de développement économique et touristique,

Expose :

Par délibération du 17 décembre 2015 le conseil communautaire a adopté le plan de développement touristique et économique de Villedieu Intercom fixant les axes de développement principaux en la matière pour le mandat. Parmi les actions figurant à l'axe n°1 du plan figure la mise en place d'un régime d'aide à l'installation des artisans d'art.

La mise en place d'un tel régime est autorisée et encadrée par le Code Général des Collectivités Territoriales aux articles L1511-3 et suivants ainsi qu'aux articles R1511-5 et suivants. Les aides versées par application de ces articles ont pour objet la création ou l'extension d'activités économiques au sens large. Seul une commune ou un EPCI peut mettre en place ces aides, cela ne ressort pas de la compétence d'un EPIC.

Les aides à la location (R1511-7 du CGCT) correspondent à un taux de subventionnement, qui doit être arrêté, appliqué à la valeur vénale des locaux loués telle qu'elle est définie par les services de France Domaine et non par le loyer exigé par le propriétaire.

Montant des taux de subventionnement maximum:

- **Pour l'installation d'une « petite » (effectif inférieur à 50 personnes) entreprise déjà existante** : 30% de la valeur du loyer estimée par France Domaine dans la limite de 200 000 euros sur trois exercices fiscaux. Pas de limite de temps.
- **Pour l'installation d'une entreprise qui se crée ou pour une reprise (dans le cadre d'une liquidation judiciaire) d'une d'entreprise existante**, il y a deux possibilités :

<ul style="list-style-type: none"> - 75% la 1ere année - 50% la 2eme année - 25% la 3eme année 	}	<u>de la valeur du loyer estimée par France domaine</u>
---	---	---

OU

-50% de la valeur estimée par France Domaine sur les trois ans

En tenant compte de ces informations, il vous est proposé de définir le cadre de ce régime :

- **Périmètre d'installation** : Villedieu-les-Poêles-Rouffigny
- **Taux de subventionnement** : comme indiqué ci-dessus avec choix pour les créations et les reprises entre les deux possibilités
- **Professionnels visés** : artisans d'art inscrits comme tels auprès de la chambre des métiers
- **Durée limitée** d'attribution des aides à 3 ans

- **Contrepartie** : convention avec l'artisan d'art pour participation à des salons avec l'office de tourisme, ouverture des ateliers dans le cadre de manifestation sur Villedieu-les-Poêles-Rouffigny organisée par l'office de tourisme ou la Ville et toutes autres actions permettant la promotion des métiers d'art.
- **Condition de versement** : versement au propriétaire directement

Plan de financement

Pour permettre la mise en place de ce régime nous avons sollicité financièrement la Ville de Villedieu-les-Poêles-Rouffigny qui a accepté de participer au soutien de cette politique à hauteur de 25% du reste à charge de Villedieu Intercom pour chaque installation et dans la limite de 10 000 euros par an maximum.

La commission proposait une répartition à part égale des deux collectivités.

La question soumise au vote est celle du plan de financement proposé par la commission à savoir :

- 50 % Villedieu Intercom
- 50 % Villedieu-les-Poêles-Rouffigny

N'ont pas pris part au vote les élus de Villedieu-les-Poêles-Rouffigny suivants : Véronique BOURDIN, Marie-Odile LAURANSON (+procuration), Philippe LEMAÎTRE, Frédéric LEMONNIER, Thierry POIRIER.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à 2 abstentions, 0 voix contre et 42 voix pour

- **Décide la mise en place d'un régime d'aide aux artisans dans les conditions définies ci-dessus**

Délibération n° 029-2016	Habillage des vitrines vacantes
---------------------------------	--

Rapporteur : Dominique ZALINSKI

Vu, le Code général des collectivités territoriales,
Vu, la délibération n°149-2015 du 17 décembre 2015 approuvant le schéma de développement économique et touristique,

Expose :

Plusieurs locaux commerciaux du centre-ville de Villedieu-les-poêles-Rouffigny sont actuellement vacants. Ces vitrines d'aspect vide, se trouvant parfois à proximité les unes des autres, contribuent à déprécier le potentiel commercial de la Ville détournant ainsi les personnes susceptibles de s'installer de Villedieu-les-poêles-Rouffigny.

De nombreuses villes connaissent cette situation et ont expérimenté différents dispositifs. L'initiative qui a eu le plus d'effet bénéfique sur le dynamisme commercial est l'habillage des vitrines. Cet habillage peut se faire par apposition de vitrophanie provisoire sur l'intérieur de la vitrine ou de peinture sur la vitrine.

Afin d'encourager la mise en place de ce dispositif sur Villedieu-les-poêles-Rouffigny il vous est proposé de participer financièrement pour partie, au titre de la compétence développement économique de Villedieu Intercom, avec la Ville de Villedieu-les-poêles-Rouffigny, aux côtés des propriétaires de locaux commerciaux qui souhaiteraient habiller leurs vitrines selon la répartition suivante :

- Mise en place de Vitrophanie (cout estimé à 65€/m²), avec un maximum de 1 000 €
 - 80% pour le propriétaire
 - 10% pour Villedieu Intercom
 - 10 % pour la ville de Villedieu-les-Poêles

- Mise en place de Peinture sur la vitrine (cout estimé à 20 €/m²), avec un maximum de 200 €
 - 50% pour le propriétaire
 - 25% pour la Villedieu-les-poêles-Rouffigny
 - 25% pour Villedieu Intercom

La prise en charge se ferait sur la base d'une convention signée avec les propriétaires.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **Valide la mise en place du dispositif d'habillage des vitrines sur Villedieu-les-poêles-Rouffigny selon la répartition citée ci-dessus.**
- **Autorise le Président, ou le vice-président en charge du développement économique, à procéder à la signature des conventions établies avec les propriétaires pour autant qu'elles respectent la répartition décrite ci-dessus et dans la limite des crédits votés annuellement.**

Délibération n° 030-2016	Nouvelles modalités d'aides aux entreprises via le dispositif OCM
---------------------------------	--

Rapporteur : Charly VARIN

Vu la délibération du conseil communautaire du 17 décembre 2015,

Expose

L'opération collective de modernisation 2012-2015 conduite en partenariat avec la communauté de communes du Val de Sée (chargée de la maîtrise d'ouvrage de l'opération), la communauté de communes du Mortainais, l'Intercom Séverine, le Département et l'Etat a permis de soutenir l'investissement de nombreuses PME. Le bilan de cette opération est le suivant :

	Nb de dossiers financés 2012-2015	Coût
Conseil départemental 50	84	97 454,25€
Conseil départemental 14	16	17 996,63€
CC du Val de Sée	25	35 584,50€
CC du Mortainais	10	11 421€
Villedieu Intercom	39	50 448,50€
Intercom Séverine	16	17 996,63€
TOTAL	100	230 901,75

L'Etat a indiqué en fin d'année dernière que le FISAC (fonds destiné à cette opération) ne serait pas reconduit cette année. Par délibération du 17 décembre 2015 le conseil communautaire a acté le principe du renouvellement de l'opération même sans participation de l'Etat sous réserve de connaître les modalités de la prochaine opération.

Les acteurs de l'opération se sont réunis le 16 mars dernier et propose de la reconduire sur la base d'un nouveau règlement dont les modalités sont les suivantes :

	Règlement actuel	Propositions
Seuil minimum d'investissement	<ul style="list-style-type: none"> • 3000€ (création d'un site internet) • 5000€ tout autre investissement 	Idem
Plafond d'aide	<ul style="list-style-type: none"> • 6000€ • 9000€ si l'investissement s'accompagne d'une création d'emploi 	Plafond unique à 6 000€
Taux de subvention	<ul style="list-style-type: none"> • 30% (achat de matériel / travaux de rénovation) • 40% (travaux de mise aux normes accessibilité et sécurisation) 	Taux unique à 30% quelque soit la nature de l'investissement
Activités inéligibles	<ul style="list-style-type: none"> • Entreprises dont le chiffre d'affaire annuel est supérieur à 1M€ • Hôtel 	Dossiers soumis à l'appréciation du comité

Le financement de la subvention attribuée serait réparti entre le Département (50%) et la communauté de communes concernées (50%).

L'instruction des dossiers n'aurait lieu que jusqu'au **31 décembre 2016**.

Le montant moyen d'aides accordées sur l'opération 2012/2015 est de **4 600 €**. Si l'on estime le nombre de dossiers pour Villedieu Intercom en 2016 à **7 dossiers** la participation serait équivalente à **16 100€**.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **Valide la participation de Villedieu Intercom à cette opération collective de modernisation dont les modalités sont décrites ci-dessus.**
- **Adopte le règlement ci-joint et autorise le Président à signer les pièces afférentes à ce dossier.**

Délibération n° 031-2016 Programme 4 – mission 2 / Agriculture, industrie et innovation économique

Rapporteur : Charly VARIN

Priorités 2015	État de réalisation
Désigner des représentants de l'Intercom dans les différentes instances instructrice type CDCEA	
Faire la promotion de l'agriculture en favorisant les circuits courts dans les structures de l'Intercom et auprès de ses partenaires	
Développer un rôle d'accompagnant des projets d'énergies renouvelables sur le territoire	

Priorités 2016	État de réalisation
Participer à la fête de la ruralité en septembre 2016	
Faire la promotion de l'agriculture en favorisant les circuits courts dans les structures de l'Intercom et auprès de ses partenaires (agrilocal 50)	
Faire la promotion des exploitants agricoles du territoire par le biais du magazine et des animations à venir sur le territoire (Foire, JEMA, Festival de la ruralité).	

Programme 4 – mission 2 / Agriculture, industrie et innovation économique (opération n°47)

Vice-président : Jean-Pierre VAVASSEUR

Conseiller délégué : Ludovic BLIN

Services comptables affectés : agriculture, SEM

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Chapitres	Montant	Chapitres	Montant
011 – charges à caractère général		70 – produits des services, du domaine et ventes diverses	
65 – autres charges de gestion courante	11 400.00 €	74 – dotations, subventions et participations	
66 - charges financières		75 – autres produits de gestion courante	
012 – charges de personnel et frais assimilés			
67 – Charges exceptionnelles			
Total	11 400.00 €	Total	0.00 €
INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Opération	Montant	Opération	Montant
Néant		Néant	
Total	0.00 €	Total	0.00 €

Les subventions 2016	Montant
Comice agricole Brécey St-Pois	200.00 €
Comice agricole Percy	1 000.00 €
Jeunes Agriculteurs festival de la ruralité	10 000.00 €
Solidarité paysans Basse-Normandie	200.00 €
Total	11 400.00 €

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **Valide le programme 4 – mission 2 / Agriculture, industrie et innovation économique**
- **Valide le budget affecté à ce programme**
- **Valide le versement des subventions telles que décrites ci-dessus**

Délibération n° 032-2016	Programme 4 – mission 3 / Développement numérique
---------------------------------	--

Rapporteur : Jean-Pierre VAVASSEUR

Priorités 2015	État de réalisation
Réseau MiMo	
Création du réseau FTTH sur le canton de Percy et St Pois	
Optimiser le coût de téléphone en utilisant de réseau et les services de Manche Numérique	

Priorités 2016	État de réalisation
Réseau MiMo	
Création du réseau FTTH sur le territoire : Villedieu centre Ville, Percy, Montbray, Morigny, Beslon... et Saint Pois	
Développer des solutions numériques dans le cadre du schéma de développement économique et touristique.	
Mise en réseau des sites de Villedieu Intercom (maison des services, Office de tourisme, médiathèque, piscine...)	

Programme 4 – mission 3 / Développement numérique (opération n°48) Vice-président : Jean-Pierre VAVASSEUR Conseiller délégué : Daniel VESVAL Services comptables affectés :			
FONCTIONNEMENT			
<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Chapitres</i>	<i>Montant</i>	<i>Chapitres</i>	<i>Montant</i>
011 – charges à caractère général		70 – produits des services, du domaine et ventes diverses	
65 – autres charges de gestion courante		74 – dotations, subventions et participations	
66 - charges financières		75 – autres produits de gestion courante	
012 – charges de personnel et frais assimilés			
67 – Charges exceptionnelles			
Total	0.00 €	Total	0.00 €
INVESTISSEMENT			
<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Opération</i>	<i>Montant</i>
Néant		Néant	
Total	0.00 €	Total	0.00 €

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **Valide le programme 4 – mission 3 / Développement numérique**
- **Valide le budget affecté à ce programme**

Délibération n° 033-2016	Programme 5 – mission 1 / Développement touristique et office de tourisme
---------------------------------	--

Rapporteur : Dominique ZALINSKI

Priorités 2015	État de réalisation
Poursuivre la réflexion en cours sur la structure parapublique visant à porter la politique touristique	
Diagnostic touristique à mener avec Manche Tourisme.	
Retisser les liens avec l'ensemble des acteurs touristiques du territoire	

Priorités 2016	État de réalisation
Application du plan de développement économique et touristique	

Programme 5 – mission 1 / Développement touristique et office de tourisme (opération n°49)			
Vice-présidente : Dominique ZALINSKI			
Conseillère déléguée : Françoise CAHU			
Services comptables affectés : tourisme			
FONCTIONNEMENT			
<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Chapitres</i>	<i>Montant</i>	<i>Chapitres</i>	<i>Montant</i>
011 – charges à caractère général	17 750.00 €	70 – produits des services, du domaine et ventes diverses	
65 – autres charges de gestion courante	106 385.00 €	74 – dotations, subventions et participations	
66 - charges financières	0.00 €	75 – autres produits de gestion courante	
012 – charges de personnel et frais assimilés	57 820.00 €		
67 – Charges exceptionnelles			
Total	181 955.00 €	Total	0.00 €
INVESTISSEMENT			
<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Opération</i>	<i>Montant</i>
Acquisition de matériel d'expo, de stand, signalétique, ...	33 800.00 €	Néant	
Total	33 800.00 €	Total	0.00 €
Les subventions 2016			Montant
EPIC			57 410 €
Tour de Normandie			10 000 €
Association de sauvegarde du patrimoine en val de sienne			1 975.00 €
Total			69 385.00 €

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **Valide** le programme 5 – mission 1 / Développement touristique et office de tourisme
- **Valide** le budget affecté à ce programme
- **Valide** le versement des subventions telles que décrites ci-dessus

Délibération n° 034-2016	Convention d'objectifs et de moyens
---------------------------------	--

Rapporteur : Dominique ZALINSKI

Expose :

Il vous est proposé d'autoriser le Président à signer la convention d'objectifs et de moyens ci-annexées attribuant une subvention à l'EPIC « Office de tourisme – Vitrine des métiers d'art de Villedieu Intercom » d'un montant de 57 410€ pour l'année 2016.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **Autorise** le Président à signer la convention d'objectifs et de moyens relative à l'EPIC.

Délibération n° 035-2016	Budget EPIC
---------------------------------	--------------------

Rapporteur : Dominique ZALINSKI

Madame la vice-présidente en charge du tourisme vous propose d'approuver le budget de l'EPIC « office de tourisme – Vitrine des métiers d'art de Villedieu Intercom », ci-annexé, pour l'année 2016.

OFFICE DE TOURISME VILLEDIEU ASSOCIATION/EPIC			
Dépenses fonctionnement	Association : réalisé 31 /12/2015	Budget 2016	Objet
Masse salariale			
Charge salariales	18 035,22 €	20 000,00 €	Départ thomas digiaud en novembre remplacement en janvier
Salaires	40 507,23 €	45 000,00 €	Départ thomas digiaud en novembre remplacement en janvier
Frais de gestion			
Concours divers (cotisations....)		100,00 €	Association chemins st michel de Montjoie
Carburants		100,00 €	
Alimentation		500,00 €	
Frais de formation	852,57 €	900,00 €	
Maintenance/paie	1 860,00 €	1 200,00 €	Maintenance logiciel et établissements bulletin salaire
Honoraires	0,00 €	300,00 €	
Annonces et insertions	0,00 €	300,00 €	Création EPIC

Fêtes et cérémonies	0,00 €	1 500,00 €	
Affranchissement	2 128,45 €	100,00 €	
Assurances	804,30 €	1 000,00 €	
Fournitures de bureau	220,68 €	0,00 €	
Frais de déplacement	355,82 €	400,00 €	
Relations publiques	180,68 €	500,00 €	
Frais bancaires (location Monecam+compte)	494,27 €	800,00 €	
Abonnement Ouest France	89,00 €	100,00 €	
Services extérieurs (ménage)	2 752,48 €	3 300,00 €	
Fédération/associations partenaires			
Cotisation Office de Tourisme de France	672,00 €	700,00 €	
Cotisation UDOTSI	480,00 €	500,00 €	
Cotisation Tourisme au pays de la Baie	107,00 €	110,00 €	
Promotion/communication			
Actions promo TPBMSM	2 249,00 €	0,00 €	
Publications		5 000,00 €	Flyers, invitation, dépliants d'appel, infographie guide
Diffusion guides et dépliants (Loisirs Diffusion)	6 486,00 €	8 500,00 €	Ajout topoguide randonnées
Insertions diverses/medias	3 555,60 €	4 000,00 €	
Gestion site internet	1 269,38 €	2 500,00 €	Mettre en place l'open system
Affichage+encart	0,00 €	0,00 €	Ajoutée dans insertion médias
Traduction guide	1 500,00 €	500,00 €	
Impressions	6 840,00 €	7 000,00 €	Guide
Animations			
Guillaume Mainsdor	0,00 €	500,00 €	
Musées municipaux	426,00 €	500,00 €	
Nocturnes contées	4 159,21 €	4 000,00 €	
Villages Etapes	185,30 €	200,00 €	
Animations diverses	96,86 €	1 000,00 €	
Boutique			
Achat d'articles pour revente	5 098,20 €	6 500,00 €	
Frais divers boutique	471,01 €	500,00 €	
Vente billets (bateau+abbaye)	2 152,30 €	2 500,00 €	
Achat billets JEM	2 804,00 €	0,00 €	
Factures artisans ap vente expo	3 165,40 €	3 500,00 €	
Frais divers expositions	45,41 €	300,00 €	
Divers			
Achat cadeaux de départ	332,40 €	0,00 €	
Divers	0,00 €	2 000,00 €	
Dette IBV	2 037,00 €	0,00 €	
TOTAL	112 412,77 €	126 410,00 €	

RECETTES	Association réalisé 31 /12/2015	Budget 2016	Variation
Cotisations adhérents	11 641,70 €	10 000,00 €	
Animations (Guillaume+nocturnes)	1 996,00 €	2 000,00 €	
Vente de guides	617,50 €	0,00 €	

Recette sur vente produit boutique	5 720,20 €	6 000,00 €	
Ventes expos	4 466,22 €	4 000,00 €	
Visites guidées	3 171,50 €	3 000,00 €	
Intérêts bancaires	0,00 €	0,00 €	
Subvention à l'EPIC	0,00 €	20 000,00 €	Reprise de la trésorerie de l'association
Billetterie (bateau et abbaye MSM)	2 461,56 €	2 000,00 €	
CUI Poste conseiller séjour	8 520,24 €	7 000,00 €	
Produits taxe de séjour	7 500,00 €	15 000,00 €	Suite à la réforme de la Taxe et extension de sa collecte sur l'ensemble du territoire
Divers	34,00 €	0,00 €	
Participation insertion médias	600,00 €		
Subvention Mairie Bourguenolles	0,00 €	0,00 €	
Subvention Intercom	94 000,00 €	57 410,00 €	
TOTAL RECETTE	140 728,92 €	126 410,00 €	

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **Valide le budget EPIC tel que décrit ci-dessus**

Délibération n° 036-2016	AVAP de Villedieu-les-Poêles-Rouffigny, consultation des personnes publiques
---------------------------------	---

Rapporteur : Charly VARIN

Monsieur le Président informe l'assemblée que Villedieu Intercom a reçu le CD relatif à la mise à l'étude de la création de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine de la commune historique de Villedieu-les-Poêles, décidée par délibération du conseil municipal n°49/2012 du 29/05/2012 suite à la transformation de la procédure de la ZPPAUP.

Villedieu Intercom est appelé à donner son avis sur ce dossier.

Cette procédure a pour ambition de sensibiliser les habitants, associations et partenaires à la valeur de leur patrimoine tant matériel qu'immatériel, du patrimoine bâti et paysager. Ce dossier comprend trois documents :

- Un diagnostic architectural
- Un rapport de présentation
- Un règlement

Monsieur Daniel MACÉ a assisté à la réunion organisée à l'attention des personnes publiques devant rendre un avis. Les remarques suivantes sont introduites :

- Il est indiqué que la commune a une surface de 803 ha. Il convient d'y apporter une précision car la surface de la commune a été modifiée au 01/01/2016 du fait de la création de la commune nouvelle « Villedieu les Poêles Rouffigny ».

- Il conviendrait de bien définir ce qu'il est entendu par niveau dans le cadre cette présentation : en effet, communément lorsque nous parlons de niveaux il est entendu « planchers » ce qui ne semble pas être le cas en la circonstance, car par exemple les bâtiments comprenant rez-de-chaussée, + étage et combles aménagés sont présentés comme « rez de chaussé + 1 niveau ».
- Une incohérence se dégage au niveau des planches 44 et 52, plus spécialement par rapport à la parcelle S128. En effet ce bâtiment est répertorié comme de grand intérêt architectural en planche 44 ; Il a fait l'objet d'une demande de permis de démolir enregistrée sous le N° pd63914j004, qui a reçu un avis défavorable par le SDAP.
- L'association de valorisation du patrimoine en Val de Sienne, reconnue pour la qualité de son travail, dans son édition de janvier 2016 consacre une page à cet immeuble dont on peut penser qu'il est du XVIII^e siècle, puisqu'il existe sur le plan cadastral de Sautchevreuil de 1819 sous le n°b180 section des hauts- bois, au cœur d'un des îlots bâtis isolés. Il paraît donc impératif de le requalifier comme devant être conservé et donc de rectifier la planche page 52 en ce sens.
- Dans cette même édition une page est consacrée à la maison natale d'Eugène Le Mouel, au caractère très particulier, située à l'angle de la rue docteur Havard et Planche Blondel. Par rapport à l'histoire de la Ville et ce personnage, cette maison et le monument qui lui est consacré (rue gal de Gaulle) ne mériteraient-ils pas d'être répertoriés ?
- Enfin les zones paysagères protégées semblent, tant sur le coteau de la Croix Marie que sur la Route d'Avranches, particulièrement étendues et manquant de cohérence.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **Donne** un avis favorable à ce dossier

Délibération n° 037-2016	Programme 5 – mission 2 / Métiers d’art et labellisation
---------------------------------	---

Rapporteur : Dominique ZALINSKI

Priorités 2015	État de réalisation
Créer une structure spécifique aux Métiers d’Art pour favoriser l’accueil et assurer la promotion	
Favoriser l’installation d’artisans d’art et les accompagner via un partenariat avec le pays de la baie du Mont-Saint-Michel et l’obtention de crédits européens dans le cadre de la démarche pays d’art et d’histoire, en lien avec la ville de Villedieu-les-Poêles	

Priorités 2016	État de réalisation
Application du plan de développement économique et touristique	
Organisation d’un évènement : la fête des métiers d’art	

Programme 5 – mission 2 / Métiers d’art et labellisation (opération n°50)			
Vice-présidente : Dominique ZALINSKI			
Conseiller délégué : Roland GUAINÉ			
Services comptables affectés : métiers d’art			
FONCTIONNEMENT			
<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Chapitres</i>	<i>Montant</i>	<i>Chapitres</i>	<i>Montant</i>
011 – charges à caractère général	56 710.00 €	70 – produits des services, du domaine et ventes diverses	
65 – autres charges de gestion courante	18 000.00 €	74 – dotations, subventions et participations	
66 - charges financières	0.00 €	75 – autres produits de gestion courante	
012 – charges de personnel et frais assimilés	0.00 €		
67 – Charges exceptionnelles	0.00 €		
Total	74 710.00 €	Total	0.00 €
INVESTISSEMENT			
<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Opération</i>	<i>Montant</i>
Néant		Néant	
Total	0.00 €	Total	0.00 €

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l’unanimité

- **Valide** le programme 5 – mission 2 / Métiers d’art et labellisation
- **Valide** le budget affecté à ce programme

Délibération n° 038-2016	Fête des métiers d'art – plan de financement
---------------------------------	---

Rapporteur : Dominique ZALINSKI

Dépenses (TTC)		Recettes (TTC)		
Description des postes de dépenses	Montant (€)	Financier (co financement envisagé)	Montant (€)	%
Location chapiteau	27 600 €	Europe - Leader	10 000 €	22.4 %
Prestation de service	7 800 €	Région	10 000 €	22.4 %
Diffusion document communication	1 272 €	Département	4 000 €	9 %
Impression affiches flyers	1 038 €	Villedieu Intercom	18 710 €	41.8 %
Partenariat presse	7 000 €	Villedieu-les-Poêles-Rouffigny	2 000 €	4.4 %
TOTAL	44 710 €	Total	44 710 €	100 %

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **Valide le plan de financement ci-dessus**
- **Autorise le Président à déposer les dossiers de demande de subvention**

ENVIRONNEMENT, TRAVAUX & COMMANDE PUBLIQUE

Délibération n° 039-2016	Programme 6 – mission 1 / Environnement & déchets
---------------------------------	--

Rapporteur : Marc BRIENS

Priorités 2015	État de réalisation
Arbitrage quant à l'adhésion au Syndicat Mixte du Point Fort pour les 12 communes de Percy	
Arbitrage sur le mode de collecte (régie ou prestation)	
Arbitrage sur l'harmonisation du nombre de passage à l'échelle de Villedieu Intercom	
Arbitrage sur le maintien d'un service de collecte différent sur Villedieu : ramassage des déchets verts, des sacs jaunes et des sacs bleus.	
Déchets verts et branchages : solution de proximité à mettre en place pour éviter leur transport à 55 km et limiter les coûts	
Expérimentation de Percy : insertion d'une part incitative à la TEOM, après validation par la DGFIP	

Priorités 2016	État de réalisation
Poursuivre la réflexion sur le niveau de service de la collecte	
Mener une expérimentation fictive de part incitative à la TEOM	
Déchets verts et branchage : solution de proximité	

Programme 6 – mission 1 / Environnement et déchets (opération n°51)

Vice-président : Marc BRIENS

Conseiller délégué : Michel LHULLIER

Services comptables affectés : déchets, entretien des cours d'eau

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Chapitres	Montant	Chapitres	Montant
011 – charges à caractère général	168 933.00 €	70 – produits des services, du domaine et ventes diverses	32 000.00 €
65 – autres charges de gestion courante	831 260.00 €	73 – impôts et taxes	1 071 590.00 €
66 - charges financières	2 000.00 €	75 – autres produits de gestion courante	0.00 €
012 – charges de personnel et frais assimilés	241 800.00 €	013 – Atténuations de charges	1 500.00 €
Total	1 243 993.00 €	Total	1 105 090.00 €
INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Opération	Montant	Opération	Montant
Entretien des cours d'eau	150.28 €	Néant	
Conteneur semi enterré	50 000.00 €		
Acquisition de bac roulant	2 500.00 €		
Ordinateur	970.00 €		
Total	53 620.28 €	Total	0.00 €

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- Valide le programme 6 – mission 1 / Environnement et déchets
- Valide le budget affecté à ce programme

Délibération n° 040-2016	Compte administratif, compte de gestion du budget SPANC
---------------------------------	--

Rapporteur : Daniel MACÉ

FONCTIONNEMENT		Dépenses
Chapitres		Montants
011 – charges à caractère général		33 204.75 €
Total		33 204.75 €
		Recettes
Chapitres		Montants
002 – Résultat d'exploitation reporté		262.07 €
70 – ventes de produits fabriqués, prestation de services, marchandises		43 532.90 €
Total		43 794.97 €
INVESTISSEMENT		
Néant		

Le Conseil de Communauté, délibérant sur le compte administratif 2015 dressé par Messieurs Charly VARIN, Président, et Daniel MACE, vice-président en charge des finances, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,
- 2) constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3) arrête les résultats définitifs, tels que dans le compte administratif,
- 4) approuve à l'unanimité le compte administratif 2015 du budget annexe SPANC,
- 5) approuve à l'unanimité le compte de gestion 2015 du budget annexe SPANC.

Délibération n° 041-2016	Budget primitif du budget SPANC
---------------------------------	--

Rapporteur : Daniel MACÉ

Monsieur le Président présente le projet du budget annexe primitif 2016 du SPANC et rappelle que le budget est voté par chapitre.

FONCTIONNEMENT		Dépenses
Chapitres		Montants
011 – charges à caractère général		30 005 €
Total		30 005 €
		Recettes
Chapitres		Montants
002 – Résultat d'exploitation reporté		10 590.22 €
70 – ventes de produits fabriqués, prestation de services, marchandises		19 414.78 €
Total		30 005 €
INVESTISSEMENT		
Néant		

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **Adopte le budget annexe primitif 2016 du SPANC de Villedieu Intercom**

- la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 30 005.00 €
- la section d'investissement est s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 0.00 €

Délibération n° 042-2016	Programme 6 – mission 2 / Chemins de randonnée
---------------------------------	---

Rapporteur : Marc BRIENS

Priorités 2015	État de réalisation
Editer des topoguides actualisés et à l'échelle de Villedieu Intercom	
Mettre en place un schéma d'entretien des chemins de randonnée efficient et économe	
Mettre en place un programme de balisage, favorisant les boucles et les circuits de voyageurs	
Arbitrer sur une politique de services pour le tourisme de randonnée	

Priorités 2016	État de réalisation
Editer des topoguides actualisés et à l'échelle de Villedieu Intercom	
Mettre en place un schéma d'entretien des chemins de randonnée efficient et économe	
Mettre en place un programme de balisage, favorisant les boucles et les circuits de voyageurs	
Arbitrer sur une politique de services pour le tourisme de randonnée	

Programme 6 – mission 2 / Chemins de randonnée (opération n°52)

Vice-président : Marc BRIENS

Conseiller délégué : Didier GUILBERT

Services comptables affectés : espaces verts

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Chapitres	Montant	Chapitres	Montant
011 – charges à caractère général	88 650.00 €	70 – produits des services, du domaine et ventes diverses	
65 – autres charges de gestion courante	900.00 €	73 – impôts et taxes	
66 - charges financières	0.00 €	75 – autres produits de gestion courante	
012 – charges de personnel et frais assimilés	29 488.00 €	013 – Atténuations de charges	
Total	119 038.00 €	Total	0.00 €
INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Opération	Montant	Opération	Montant
Néant		Néant	
Total	0.00 €	Total	0.00 €

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **Valide le programme 6 – mission 2 / Chemins de randonnée**
- **Valide le budget affecté à ce programme**

Délibération n° 043-2016	Programme 6 – mission 3 / Développement durable – agenda 21
---------------------------------	--

Rapporteur : Marc BRIENS

Priorités 2015	État de réalisation
Sensibiliser et accompagner les habitants du territoire aux enjeux du changement climatique.	
Assurer le rôle de personne publique associée dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme (PLU et cartes communales des communes pour un basculement progressif vers un PLUi).	
Objectif 0 phyto	

Priorités 2016	État de réalisation
Sensibiliser et accompagner les habitants du territoire aux enjeux du changement climatique.	
Assurer le rôle de personne publique associée dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme (PLU et cartes communales des communes pour un basculement progressif vers un PLUi).	
Objectif 0 phyto	

Programme 6 – mission 3 / Développement durable – agenda 21 (opération n°53)

Vice-président : Marc BRIENS

Conseillère déléguée : Marie-Andrée MORIN

Services comptables affectés :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Chapitres	Montant	Chapitres	Montant
011 – charges à caractère général		70 – produits des services, du domaine et ventes diverses	
65 – autres charges de gestion courante		73 – impôts et taxes	
66 - charges financières		75 – autres produits de gestion courante	
012 – charges de personnel et frais assimilés		013 – Atténuations de charges	
Total	0.00 €	Total	0.00 €
INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Opération	Montant	Opération	Montant
Néant		Néant	
Total	0.00 €	Total	0.00 €

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **Valide le programme 6 – mission 3 / Développement durable – agenda 21**
- **Valide le budget affecté à ce programme**

Délibération n° 044-2016	Conventions 2016 de lutte collective contre les rongeurs aquatiques sur le bassin versant de la Sée et de la Vire
---------------------------------	--

Rapporteur : Marc BRIENS

Monsieur le vice-président en charge de l'environnement rappelle qu'il convient de poursuivre la campagne de piégeage conformément aux arrêtés préfectoraux de lutte collective de 2007 et de lutte obligatoire de 2012. Ces opérations visent à limiter les dégâts engendrés par ces rongeurs aquatiques fortement nuisibles, en terme environnemental, économique-agricole et sanitaire chez l'Homme.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **Autorise le président à signer la convention 2016 de lutte collective contre les rongeurs aquatiques sur le bassin versant de la Sée et de la Vire**

Délibération n° 045-2016 Programme 7 – mission 1 / Bâtiments et travaux en régie
Rapporteur : Daniel BIDET

Priorités 2015	État de réalisation
Mener la rénovation du 2 ^{ème} étage du pôle de services en vue d'y installer le siège social de l'Intercom et des bureaux supplémentaires pour les services publics locaux.	
Aménager des locaux techniques pour les services de l'Intercom (ateliers au sein de la ZA de la Sienne).	
Aménager une déchetterie sur le secteur de l'ex-canton de Saint-Pois en lien avec le Programme/mission 6/1 Environnement déchets.	
Poursuite de la réflexion sur l'aménagement d'une aire de passage pour les gens du voyage	
Mener de petits travaux en régie au PSLA de Villedieu	

Priorités 2016	État de réalisation
Siège social au dernier étage de la maison des services	
Aire d'accueil des gens du voyage	
Travaux du PSLA	

Programme 7 – mission 1 / Bâtiments et travaux en régie (opération n°54)
Vice-président : Daniel BIDET

Conseiller délégué : Yves LECOURT

Services comptables affectés : parc privé non locatif, technique

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Chapitres	Montant	Chapitres	Montant
011 – charges à caractère général	8 580.00 €	70 – produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00 €
65 – autres charges de gestion courante	0.00 €	73 – impôts et taxes	0.00 €
66 - charges financières	0.00 €	74 – Dotations, subventions et participations	0.00 €
012 – charges de personnel et frais assimilés	124 490.00 €	013 – Atténuations de charges	0.00 e
Total	133 070.00 €	Total	0.00 €
INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Opération	Montant	Opération	Montant
Siège social	568 000.00 €	Siège social	188 000.08 €
Véhicule utilitaire	7 000.00 €		
Acquisition de divers matériels	3 000.00 €		
Total	578 000.00 €	Total	188 000.08 €

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **Valide** le programme 7 – mission 1 / Bâtiments et travaux en régie
- **Valide** le budget affecté à ce programme

Délibération n° 046-2016	Siège social – plan de financement actualisé
---------------------------------	---

Rapporteur : Daniel BIDEF

Postes de dépenses	Lots	Montant HT
Maîtrise d'œuvre		43 000 €
Contrôle technique		5 345 €
SPS		2 160 €
Diagnostic amiante		2 380.83 €
Travaux	Démolition/Gros Œuvre/Désamiantage/Faïence	43 888.81 €
	Plâtrerie sèche/Isolation	32 335.10 €
	Menuiseries intérieures	53 278.10 €
	Sols souples	27 298.68 €
	Faux plafonds	12 394.02 €
	Peintures intérieures	34 289.69 €
	Electricité CFO/CFA	48 173.03 €
	Plomberie chauffage ventilation	74 805.26 €
	Isolation des combles	12 271.63 €
TOTAL		391 620.15 €

Le plan de financement est ajusté de la manière suivante :

Financement	Montant HT	Taux
Union européenne	0 €	0 %
Etat – DETR	156 648.06 €	40 %
Etat – subvention parlementaire	0 €	0 %
Etat – autres subventions (à préciser)	0 €	0 %
Région	0 €	0 %
Département	0 €	0 %
Autres financements publics (à préciser)	0 €	0 %
Sous-total 1 – subventions publiques	156 648.06 €	40 %
Maître d'ouvrage – 20 % minimum		
- Autofinancement	234 972.09 €	60 %
- Emprunt	0 €	
Sous-total 2 – maître d'ouvrage	234 972.09 €	60 %
TOTAL	391 620.15 €	100 %

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **Valide** le plan de financement actualisé suite à l'attribution des marchés

Délibération n° 047-2016	Programme 7 – mission 2 / Gestion active du patrimoine
---------------------------------	---

Rapporteur : Daniel BIDEF

Priorités 2015	État de réalisation
Faire un recensement complet des bâtiments et du patrimoine du territoire en lien avec les agences spécialisées (CAUE, Agence Manche Energie, SDEM,...)	

Priorités 2016	État de réalisation
Faire un recensement complet des bâtiments et du patrimoine du territoire en lien avec les agences spécialisées (CAUE, Agence Manche Energie, SDEM,...)	

Programme 7 – mission 2 / Gestion active du patrimoine (opération n°55)			
<u>Vice-président</u> : Daniel BIDEF			
<u>Conseiller délégué</u> : Michel ALIX			
Services comptables affectés : parc privé locatif, aide au secteur locatif			
FONCTIONNEMENT			
<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Chapitres</i>	<i>Montant</i>	<i>Chapitres</i>	<i>Montant</i>
011 – charges à caractère général	40 511.00 €	70 – produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00 €
65 – autres charges de gestion courante	0.00 €	73 – impôts et taxes	0.00 €
66 - charges financières	20 665.00 €	75 – autres produits de gestion courante	105 500.00 €
012 – charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	013 – Atténuations de charges	0.00 €
Total	61 176.00 €	Total	105 500.00 €
INVESTISSEMENT			
<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Opération</i>	<i>Montant</i>
Travaux dans nos bâtiments (ISEMA, trésorerie, gendarmerie, ...)	37 947.42 €	Néant	
Caution	1 500.00 €		
OPAH	1 500.00 €		
Total	40 947.42 €	Total	0.00 €

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- Valide le programme 7 – mission 2 / Gestion active du patrimoine
- Valide le budget affecté à ce programme

RESSOURCES ET APPUI AUX COMMUNES

Délibération n° 048-2016	Programme 1 – mission 1 / Gouvernance et communication
---------------------------------	---

Rapporteur : Charly VARIN

Priorités 2015	État de réalisation
Développer des outils permettant un meilleur fonctionnement de l'Intercom dans la mise en œuvre de son projet de mandat	
Positionner le territoire à travers une nouvelle entité visuelle basée essentiellement sur l'attractivité, une charte graphique, un code de marque et des labels.	
Mettre en place différents outils de communication : magazine intercommunal, portail internet intercommunal, relations presse interne et externe, signalétique	

Priorités 2016	État de réalisation
Développer des outils permettant un meilleur fonctionnement de l'Intercom dans la mise en œuvre de son projet de mandat	
Positionner le territoire à travers une nouvelle entité visuelle basée essentiellement sur l'attractivité, une charte graphique, un code de marque et des labels.	
Mettre en place différents outils de communication : magazine intercommunal, portail internet intercommunal, relations presse interne et externe, signalétique	

Programme 1 – mission 1 / Gouvernance et communication (opération n°40)

Président : Charly VARIN

Vice-présidents

Services comptables affectés : communication, gouvernance

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Chapitres	Montant	Chapitres	Montant
011 – charges à caractère général	59 848.00 €	70 – produits des services, du domaine et ventes diverses	
65 – autres charges de gestion courante	70 300.00 €	73 – impôts et taxes	
66 – charges financières	0.00 €	75 – autres produits de gestion courante	
012 – charges de personnel et frais assimilés	41 217.00 €	013 – Atténuations de charges	
Total	171 365.00 €	Total	0.00 €
INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Opération	Montant	Opération	Montant
Licence de logiciel	864.00 €	Néant	
Signalétique (MDS, médiathèques, maison des jeunes, PSLA, chemin de randonnée, ZA...°)	22 300.00 €		
Total	23 164.00 €	Total	0.00 €

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **Valide le programme 1– mission 1 / Communication et gouvernance**
- **Valide le budget affecté à ce programme**

Délibération n° 049-2016	Programme 2 – mission 1 / Prospective et évolution du territoire
---------------------------------	---

Rapporteur : Daniel MACÉ

Priorités 2015	État de réalisation
Faire entrer progressivement l'Intercom dans une démarche de prospective à travers ses 20 programmes/missions.	
Réaliser un accompagnement de prospective sur la thématique des métiers d'art et du tourisme en lien avec le programme 5-1	

Priorités 2016	État de réalisation
Faire entrer progressivement l'Intercom dans une démarche de prospective à travers ses 20 programmes/missions.	
Réaliser un accompagnement de prospective sur la thématique des métiers d'art et du tourisme en lien avec le programme 5-1	

Programme 2 – mission 1 / prospective et évolution du territoire (opération n°41)

Vice-président : Philippe BAS

Conseillère déléguée : Martine LEMOINE

Services comptables affectés :

FONCTIONNEMENT			
<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Chapitres</i>	<i>Montant</i>	<i>Chapitres</i>	<i>Montant</i>
011 – charges à caractère général		70 – produits des services, du domaine et ventes diverses	
65 – autres charges de gestion courante		73 – impôts et taxes	
66 - charges financières		75 – autres produits de gestion courante	
012 – charges de personnel et frais assimilés		013 – Atténuations de charges	
Total	0.00 €	Total	0.00 €
INVESTISSEMENT			
<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Opération</i>	<i>Montant</i>
Néant		Néant	
Total	0.00 €	Total	0.00 €

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **Valide** le programme 2– mission 1 / prospective et évolution du territoire
- **Valide** le budget affecté à ce programme

Délibération n° 050-2016	Programme 2 – mission 2 / Partenariats avec les communes rurales
---------------------------------	---

Rapporteur : Daniel MACÉ

Priorités 2015	État de réalisation
Organiser une réunion d'information à l'ensemble des conseillers municipaux du territoire sur la thématique numérique et le dispositif des communes nouvelles	
Organiser des rencontres entre les 29 conseils municipaux et le bureau de l'Intercom pour présenter les politiques publiques de la collectivité et expliquer les choix entrepris.	
Bâtir un contrat de territoire entre le Département, l'Intercom et les communes pour la mandature.	
Proposer des partenariats entre l'Intercom et les communes pour aider les communes à obtenir des participations financières des autres collectivités (Département, pays de la baie, Europe,...)	
Poursuivre les partenariats aux services des communes : adhésion au SDEM, adhésion à des chenils, convention FDGDON.	

Priorités 2016	État de réalisation
Bâtir un contrat de territoire entre le Département, l'Intercom et les communes pour la mandature.	
Proposer des partenariats entre l'Intercom et les communes pour aider les communes à obtenir des participations financières des autres collectivités (Département, pays de la baie, Europe,...)	

Programme 2 – mission 2 / partenariats avec les communes rurales (opération n°42)

Vice-président : Philippe BAS

Conseiller délégué : Régis HEREL

Services comptables affectés : appui aux communes

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Chapitres	Montant	Chapitres	Montant
011 – charges à caractère général	8 700.00 €	70 – produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00 €
65 – autres charges de gestion courante	1 000.00 €	73 – impôts et taxes	0.00 €
66 - charges financières	1 036.00 €	75 – autres produits de gestion courante	0.00
012 – charges de personnel et frais assimilés	31 300.00 €	013 – Atténuations de charges	18 500.00 €
Total	42 036.00 €	Total	18 500.00 €
INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Opération	Montant	Opération	Montant
Néant		Néant	
Total	0.00 €	Total	0.00 €

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **Valide le programme 2– mission 2 / partenariats avec les communes rurales**
- **Valide le budget affecté à ce programme**

Délibération n° 051-2016 Programme 3 – mission 1 / Finances et ressources humaines

Rapporteur : Daniel MACÉ

Priorités 2015	État de réalisation
Réaliser une étude annuelle sur la situation financière de la collectivité à travers le compte administratif N-1	
Proposer une présentation des comptes administratifs et budgets plus facilement compréhensibles par l'ensemble des élus via les 20 programmes/missions, en sus des présentations standardisées M14.	
Travailler étroitement avec le programme/mission 3/2 pour bâtir un schéma de mutualisation pertinent, efficient et cohérent.	
Tendre vers la mutualisation de services et de personnel avec les communes en lien avec le programme/mission 2/2 appui aux communes.	
Maitrise de la masse salariale	
Mettre en place une trajectoire des emplois – Gestion prévisionnelle des emplois et compétences (GPEC)	
Mise en place du document unique lié à la prévention, à la santé et la sécurité au travail (obligation réglementaire)	
Formaliser des parcours de développement des compétences	

Priorités 2016	État de réalisation
Réaliser une étude annuelle sur la situation financière de la collectivité à travers le compte administratif N-1	
Proposer une présentation des comptes administratifs et budgets plus facilement compréhensibles par l'ensemble des élus via les 20 programmes/missions, en sus des présentations standardisées M14.	
Travailler étroitement avec le programme/mission 3/2 pour bâtir un schéma de mutualisation pertinent, efficient et cohérent.	
Tendre vers la mutualisation de services et de personnel avec les communes en lien avec le programme/mission 2/2 appui aux communes.	
Maitrise de la masse salariale	
Mettre en place une trajectoire des emplois – Gestion prévisionnelle des emplois et compétences (GPEC)	
Mise en place du document unique lié à la prévention, à la santé et la sécurité au travail (obligation réglementaire)	
Formaliser des parcours de développement des compétences	

Programme 3 – mission 1 / finances et ressources humaines (opération n°43)			
Vice-président : Daniel MACÉ			
Conseiller délégué : Pierre MANSON			
Services comptables affectés : administration générale			
FONCTIONNEMENT			
<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Chapitres</i>	<i>Montant</i>	<i>Chapitres</i>	<i>Montant</i>
011 – charges à caractère général	89 450.00 €	70 – produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00 €
65 – autres charges de gestion courante	100.00 €	73 – impôts et taxes	0.00 €
66 - charges financières	0.00 €	75 – autres produits de gestion courante	0.00 €
012 – charges de personnel et frais assimilés	236 385.00 €	013 – Atténuations de charges	6 500.00 €
Total	325 935.00 €	Total	6 500.00 €
INVESTISSEMENT			
<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Opération</i>	<i>Montant</i>
Distributeur de billet	4 350.00 €	Néant	
Total	4 350.00 €	Total	0.00 €

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **Valide** le programme 3– mission 1 / finances et ressources humaines
- **Valide** le budget affecté à ce programme

Délibération n° 052-2016	Exonération de taxes foncières pour les jeunes agriculteurs
---------------------------------	--

Rapporteur : Daniel MACÉ

Expose :

Depuis la création au 01/01/2014, Villedieu Intercom n'a pas délibéré pour les dégrèvements de taxes foncières des Jeunes Agriculteurs.

Seule la délibération de la communauté de communes de Villedieu les Poêles en faveur des jeunes agriculteurs pour une durée de 5 ans prise en 2013 est en cours.

A partir de 2018, plus aucun jeune agriculteur s'installant sur le territoire ne pourra bénéficier d'un dégrèvement.

Monsieur le vice-président en charge des finances vous propose de délibérer cette année en faveur des jeunes agriculteurs afin de les faire bénéficier d'un dégrèvement de TFNB à partir de l'année 2017, **pour l'intégralité du territoire.**

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **Décide d'exonérer de la taxe foncière les jeunes agriculteurs bénéficiaires des aides à l'installation pour une durée de 5 ans.**

Délibération n° 053-2016	Programme 3 – mission 2 / Commande publique et schéma de mutualisation
---------------------------------	---

Rapporteur : Daniel MACÉ

Priorités 2015	État de réalisation
Mettre en place le schéma de mutualisation pour décembre 2015	
Etablir un rétro planning de réalisation du schéma de mutualisation pour respecter l'échéance (Etape 1 : réaliser une réunion d'information publique auprès des 29 conseils municipaux) Approche et présentation à déterminer (il faut que chacun reste libre de ses choix)	
Etablir un contact avec des CDC plus avancées sur le sujet afin de prendre les bonnes orientations	
Intégrer la possibilité de création de communes nouvelles dans le schéma de mutualisation.	
Faire un état des lieux sur la procédure d'achat au sein de Villedieu Intercom	
Préparer l'AO pour le déplacement du siège de Villedieu Intercom	
Recenser l'ensemble des contrats liés à la commande publique et préparer une procédure de suivi.	

Priorités 2016	État de réalisation
Mettre en place le schéma de mutualisation pour décembre 2015	
Intégrer la possibilité de création de communes nouvelles dans le schéma de mutualisation	

Programme 3 – mission 2 / commande publique et schéma de mutualisation (opération n°44)

Vice-président : Daniel MACÉ

Conseiller délégué : Freddy LAUBEL

Services comptables affectés :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Chapitres	Montant	Chapitres	Montant
011 – charges à caractère général		70 – produits des services, du domaine et ventes diverses	
65 – autres charges de gestion courante		73 – impôts et taxes	
66 - charges financières		75 – autres produits de gestion courante	
012 – charges de personnel et frais assimilés		013 – Atténuations de charges	
Total	0.00 €	Total	0.00 €
INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Opération	Montant	Opération	Montant
Néant		Néant	
Total	0.00 €	Total	0.00 €

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **Valide** le programme 3– mission 2 / commande publique et schéma de mutualisation
- **Valide** le budget affecté à ce programme

CONSEIL COMMUNAUTAIRE 24 MARS 2016

Délibération n° 054-2016	Programme 3 – mission 3 / Sécurité civile, pompiers, SDIS
---------------------------------	--

Rapporteur : Daniel MACÉ

Priorités 2015	État de réalisation
Identification de l'élu référent auprès des partenaires (réunions, présence aux cérémonies, etc...)	
Développer la recherche de sapeurs-pompiers volontaires au service de notre sécurité et notamment au travers des personnels des collectivités	
Mise en place de conventions avec les communes pour le versement du contingent incendie	

Priorités 2016	État de réalisation
Identification de l'élu référent auprès des partenaires (réunions, présence aux cérémonies, etc...)	
Développer la recherche de sapeurs-pompiers volontaires au service de notre sécurité et notamment au travers des personnels des collectivités	
Mise en place de conventions avec les communes pour le versement du contingent incendie	

Programme 3 – mission 3 / Sécurité civile, pompiers, SDIS (opération n°45)

Vice-président : Daniel MACÉ

Conseiller délégué : Michel DELABROISE

Services comptables affectés : incendie

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Chapitres	Montant	Chapitres	Montant
011 – charges à caractère général	0.00 €	70 – produits des services, du domaine et ventes diverses	
65 – autres charges de gestion courante	466 975.00 €	73 – impôts et taxes	
66 - charges financières	0.00 €	75 – autres produits de gestion courante	
012 – charges de personnel et frais assimilés	86 500.00 €	013 – Atténuations de charges	
Total	553 475.00 €	Total	0.00 €
INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Opération	Montant	Opération	Montant
Néant		Néant	
Total	0.00 €	Total	0.00 €

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **Valide** le programme 3– mission 3 / Sécurité civile, pompiers, SDIS
- **Valide** le budget affecté à ce programme

Délibération n° 055-2016	Compte administratif, compte de gestion du budget général
---------------------------------	--

Rapporteur : Daniel MACÉ

Fonctionnement

Dépenses	
Chapitres	Montants
011 – Charges à caractère général	1 663 973.32 €
012 – Charges de personnel et frais assimilés	2 284 418.68 €
014 – Atténuations de produits	221 848 €
022 – Dépenses imprévues	0 €
023 – virement à la section d'investissement	0 €
042 – opérations d'ordre de transfert entre sections	712 441.14 €
65 – autres charges de gestion courante	1 906 991.24 €
66 – Charges financières	97 770.08 €
67 – Charges exceptionnelles	18 366.40 €
68 – Dotation aux amortissements et aux provisions	0 €
Total des dépenses de fonctionnement	6 905 808.86 €

Fonctionnement

Recettes	
Chapitres	Montants
002 – Résultat de fonctionnement reporté	849 562.76 €
013 – Atténuations de charges	75 112.37 €
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	239 182.10 €
70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	562 048.80 €
73 – Impôts et taxes	4 874 941.47 €
74 – Dotations, subventions et participations	1 087 487.43 €
75 – Autres produits de gestion courante	429 240.60 €
76 – Produits financiers	3 684.52 €
77 – Produits exceptionnels	7 594.26 €
Total des recettes de fonctionnement	8 128 854.31 €

Investissement	
Dépenses	
Chapitres	Montants
001 – solde d'exécution de la section d'investissement reporté	566 779.27 €
020 – Dépenses imprévues	0 €
040 – opérations d'ordre de transfert entre sections	239 182.10 €
16 – emprunts et dettes assimilées	318 589.20 €
20 – immobilisations incorporelles	5 688 €
204 – subventions d'équipement versées	421 296.19 €
21 – immobilisations corporelles	383 600.61 €
23 – immobilisations en cours	1 224 218.33 €
26 – participations et créances rattachées à des participations	31 935 €
27 – autres immobilisations financières	0 €
Total des dépenses de fonctionnement	3 191 288.70€

Investissement	
Recettes	
Chapitres	Montants
001 – solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0 €
021 – virement de la section de fonctionnement	0 €
024 – produits de cessions	0 €
040- opérations d'ordre de transfert entre sections	712 441.14 €
10 – dotations, fonds divers et réserves	1 398 067.65 €
13 – Subventions d'investissement	663 726.17 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	1 000 760 €
21 – immobilisations corporelles	0 €
45820 – opérations pour compte de tiers	752.94 €
Total des recettes d'investissement	3 775 747.90 €

Le Conseil de Communauté, délibérant sur le compte administratif 2015 dressé par Messieurs Charly VARIN, Président, et Daniel MACE, vice-président en charge des finances, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,
- 2) constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3) arrête les résultats définitifs, tels que dans le compte administratif,
- 4) approuve à l'unanimité le compte administratif 2015 du budget général,
- 5) approuve à l'unanimité le compte de gestion 2015 du budget général.

Délibération n° 056-2016	Affectation de résultat du budget général
---------------------------------	--

Rapporteur : Daniel MACÉ

Le conseil communautaire, après en avoir validé le compte administratif, décide d'affecter le résultat comme suit :

Affectation du résultat de fonctionnement	
Résultat de fonctionnement	
(A) Résultat de l'exercice	373 482.69 €
(B) Résultat antérieurs reportés	849 562.76 €
(C) Résultat à affecter	1 223 045.45 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
(D) Solde d'exécution cumulé d'investissement	584 459.20 €
(E) Solde des restes à réaliser d'investissement	331 276.00 €
Besoin de financement F = D + E	0.00 €
Affectation = C = G + H	1 223 045.45 €
(G) Affectation en réserves R1068 en investissement	0.00 €
(H) Report en fonctionnement R002	1 223 045.45 €

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **Valide l'affectation de résultat tel que décrit ci-dessus**

Délibération n° 057-2016	Budget primitif du budget général
---------------------------------	--

Rapporteur : Daniel MACÉ

Monsieur le Président présente le projet de budget primitif 2016 et rappelle que le budget est voté par chapitre.

Fonctionnement	
Dépenses	
Chapitres	Montants
011 – Charges à caractère général	1 287 541 €
012 – Charges de personnel et frais assimilés	2 508 860 €
014 – Atténuations de produits	1 714 874 €
022 – Dépenses imprévues	365 700 €
023 – virement à la section d'investissement	0 €
042 – opérations d'ordre de transfert entre sections	767 629 €
65 – autres charges de gestion courante	2 254 520 €
66 – Charges financières	120 693 €
67 – Charges exceptionnelles	232 587 €
68 – Dotation aux amortissements et aux provisions	0 €
Total des dépenses de fonctionnement	9 252 404 €

Fonctionnement	
Recettes	
Chapitres	Montants
002 – Résultat de fonctionnement reporté	1 223 045 €
013 – Atténuations de charges	65 500 €
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	214 159 €
70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	551 013 €
73 – Impôts et taxes	5 764 590 €
74 – Dotations, subventions et participations	1 100 834 €
75 – Autres produits de gestion courante	333 263 €
76 – Produits financiers	0 €
77 – Produits exceptionnels	0 €
Total des recettes de fonctionnement	9 252 404 €

Investissement	
Dépenses	
Chapitres	Montants
001 – solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0 €
020 – Dépenses imprévues	187 265 €
040 – opérations d'ordre de transfert entre sections	214 159 €
16 – emprunts et dettes assimilées	344 290 €
20 – immobilisations incorporelles	864 €
204 – subventions d'équipement versées	311 650.28 €
21 – immobilisations corporelles	387 042.79 €
23 – immobilisations en cours	1 342 081.93 €
26 – participations et créances rattachées à des participations	100 000 €
27 – autres immobilisations financières	152 844 €
Total des dépenses de fonctionnement	3 040 197 €

Investissement	
Recettes	
Chapitres	Montants
001 – solde d'exécution de la section d'investissement reporté	584 459.20 €
021 – virement de la section de fonctionnement	0 €
024 – produits de cessions	625 000 €
040- opérations d'ordre de transfert entre sections	767 629 €
10 – dotations, fonds divers et réserves	245 000 €
13 – Subventions d'investissement	818 108.80 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	0 €
21 – immobilisations corporelles	0 €
45820 – opérations pour compte de tiers	0 €
Total des recettes d'investissement	3 040 197 €

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **Valide** le budget primitif 2016 de Villedieu Intercom :

-la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 9 252 404.00 €,
-la section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 3 040 197.00 €.

Délibération n° 058-2016	Vote des taux de fiscalité
---------------------------------	-----------------------------------

Rapporteur : Daniel MACÉ

		Taux 2015	Taux 2016
TH		8.74 %	8.74 %
TFB		9.79 %	9.79 %
TFNB		15.97 %	15.97 %
CFE		7.47 %	20.32 %
FPZ		18.85 %	/

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **Valide** les taux ci-dessus

		Taux 2015	Taux 2016
TEOM	Secteur 1	11.50 %	12.50 %
	Secteur 2	11.50 %	12.00 %

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à 8 abstentions, 0 voix contre et 42 voix pour

- **Valide** les taux ci-dessus

QUESTIONS DIVERSES

F.LEMONNIER : problématique de la séparation des pelouses et des branchages. Lors de la première collecte, est-il possible d'y déroger car les conteneurs sont remplis depuis octobre dernier et l'information n'avait pas été communiquée à ce moment là.

La requête va être transmise au service collecte des déchets et une information sera faite au Point Fort.